

BEUJARD Joseph

Les bas Roseaux

44440 PANNECE

0243730400

Objet : Société exploitation éoliennes Jans

Monsieur le Préfet,

J'interviens dans le cadre des observations permises au public du 11 octobre au 14 novembre concernant le dossier cité en objet.

Plusieurs points :

1/ Saturation sur l'arrondissement Ancenis Chateaubriant

A ce jour, environ 180 éoliennes sont installées pour une puissance développée qui va sans doute au-delà des 300 MW. La population sur ce territoire est de 230000 personnes. Les 300 MW assurent la fourniture d'électricité pour ces 230000 personnes.

20% du territoire français peut accueillir des éoliennes selon la Ministre B. POMPILI. Jusqu'à quand va-t-on "imposer des éoliennes sur notre territoire Ancenis- Chateaubriant" ? Permettez-moi d'être un peu trivial et d'imaginer cette question dans certaines têtes de porteurs de projets d'éolien : " Quel est le seuil d'acceptation de ces populations - ces ploucs- de l'arrière-pays qui en ont déjà -accepté- 180 ? "

Qu'on ne nous dise pas que les éoliennes ne "gâchent" pas le territoire... La zone d'exclusion d'implantation d'éoliennes de part et d'autre de la LOIRE est la RECONNAISSANCE IMPLICITE de l'effet défavorable des éoliennes dans le paysage.

2/ L'Administration reconnue " JUGE et PARTIE" dans l'étude du dossier : Cour Administrative d'Appel de Nantes- 13 Avril 2021.

L'ancien dirigeant d'entreprise que je suis n'en croit pas ses yeux. En 1992, m'occupant de certification produit, l'Administration m'a obligé, sur des bases d'impartialité et d'indépendance (norme EN 45011), à créer un Organisme Certificateur répondant à ces critères.

Vous avez dû " corriger " le tir depuis 2014

N'empêche...

25 ans plus tard, en 2014, l'Administration est rappelée à l'ordre par le judiciaire sur les mêmes critères....

On croit " rêver " ...

J'y vois pour ma part une grande part de " désinvolture ", de "légèreté" dans l'étude de ces projets et un certain "mépris" pour les populations qui "subissent" ces instructions de dossiers.

Mépris aussi pour ces populations qui voient la poursuite cet été de la pose des câbles alors que tout travaux, suite à la décision de la Cour Administrative auraient dû être stoppés... mais à croire que le " bulldozer JACOBIN " une fois lancé... a bien du mal à s'arrêter !

3/ Qu'il me soit permis aussi de m'étonner et le mot est faible, de la possibilité offerte aux MRAe de ne rendre aucun avis dans les délais impartis...

Quoi ? Sur des sujets aussi importants que l'implantation d'éoliennes, riches d'impacts environnementaux divers et variés, comment peut-on laisser aux MRAe la possibilité de n'émettre aucune remarque, aucun avis... même pas l'once d'une réserve...

Silence, on dort...

Etonnant, Sidérant...Consternant !

Enfin, je voudrais terminer par souligner ceci :

Je ne suis pas contre l'Eolien ; je vis à côté de 8 éoliennes et ceci ne m'empêche pas de vivre, tant que le trop d'éolien ne tue pas l'éolien...

Il y aurait beaucoup de choses à dire ...

A-t-on investigué toutes les possibilités en milieu urbain de poser du photovoltaïque, y compris sur les bâtiments publics, la Préfecture, le siège du Conseil Général, l'Hôtel de Région et les bâtiments semi publics ?

Ce serait bien, aussi, de montrer l'exemple.

Nous, populations sur le terrain, avons l'impression, d'être encore une fois, en face d'un projet " jacobin -Parisien " qui descend du haut, avec un minimum et une parodie de concertation et d'information (A titre d'exemple... la Cour Administrative souligne que le courrier du 16 janvier 2018 sur les garanties financières des entreprises, n'avait pas été porté à la connaissance du public)

Les énergies renouvelables sont importantes.

Pourquoi IMPOSER !

Pourquoi ne pas donner la parole et l'initiative aux collectivités locales avec un but : Être autosuffisant en production d'énergie renouvelable ?

Vous seriez peut-être surpris des résultats.

Avec mes respectueuses salutations,

Joseph BEAUJARD